

Calendrier de collecte 2022

Nouvelles fréquences de passage



COLLECTES SPÉCIALES



DÉCHETS VOLUMINEUX

Un déchet volumineux est un objet, en fin de vie, qu'il est possible d'apporter lors d'un déménagement et qui ne peut pas être mis dans le bac noir. Cet objet ne doit pas faire partie de la liste des matières interdites. Veuillez prendre note que tous les objets ramassés lors de cette collecte sont destinés à l'enfouissement.

Matières interdites (plus de détails sur Gestrio.ca) :

- Appareils frigorifiques
- Débris de construction/rénovation (bains, toilettes, portes, etc.)
- Appareils électroniques
- Résidus domestiques dangereux (R.D.D.)
- Pièces automobiles
- Électroménagers
- etc.



COLLECTE DES SURPLUS DE FEUILLES

À partir de l'automne 2021, seuls les sacs de papier sont ramassés lors des collectes de surplus de feuilles.



RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (R.D.D.)

Informez-vous auprès de votre municipalité pour obtenir plus de renseignements.

ÉCOCENTRE

Certaines matières résiduelles ne sont pas acceptées dans les bacs roulants parce qu'elles sont trop volumineuses ou parce qu'elles risquent d'endommager les équipements du centre de tri. En revanche, elles doivent être déposées à l'Écocentre et dans bien des cas, être valorisées!

Coordonnées

370, rue de la Bulstrode, Victoriaville
819 758-8378 (VERT) poste 229

Horaire annuel

Mardi au samedi : 7 h 00 à 16 h 00

Fermé :

- 1^{er} et 2 janvier (Jour de l'An)
- 18 avril (Lundi de Pâques)
- 23 mai (Journée nationale des Patriotes)
- 24 juin (Fête nationale du Québec)
- 1^{er} juillet (Fête du Canada)
- 5 septembre (Fête du Travail)
- 10 octobre (Action de grâce)
- 25-26 décembre (Noël)

En vente à l'écocentre :

- Compost

Citoyens

Tous les citoyens peuvent se départir gratuitement de leurs matières à l'exception des débris de construction où des frais s'appliquent.

Volume maximal permis : 2 m³ par visite
(En cas de surplus, des frais s'appliquent sauf pour les matières organiques)

Industries, commerces et institutions

Des frais s'appliquent pour l'ensemble des matières admises à l'exception du carton qui peut être déposé gratuitement.

✓ Matières acceptées

- Mobilier (intérieur et extérieur)
- Objets de métal
- Objets de plastique (jouets, etc.)
- Carton
- Résidus organiques (feuilles, l'herbe, les branches, la terre, etc.)
- Débris de construction
- Matelas
- Sièges d'auto pour enfants
- Résidus domestiques dangereux (RDD) [arrivera au courant de l'année 2022]

Points de dépôt officiels gratuits

Appareils frigorifiques	- climatiseur - congélateur - etc.	
Appareils électroniques	- télévision - cellulaire - radios, etc.	
Électroménagers	- four - laveuse - sècheuse, etc.	
Huiles	- huile usée, - antigel - filtres & contenants	



\$ FRAIS EN VIGUEUR (citoyen)

• Débris de construction :

bardeaux d'asphalte, bois, béton, fenêtres, bains, toilettes, portes, briques, gypse, armoires, etc.

-  **matières recyclables**
-  **matières compostables**
-  **déchets**
-  **déchets volumineux**
-  **surplus de feuilles**
-  **collectes reportées**

 Collecte du 26 déc. 2022 reportée au 29 déc. 2022

Janvier						
D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

Février						
D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28					

Mars						
D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

Avril						
D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

Mai						
D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

Juin						
D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

Juillet						
D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

Août						
D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

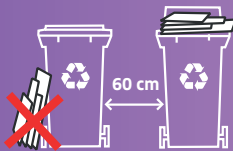
Septembre						
D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

Octobre						
D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

Novembre						
D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

Décembre						
D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

DISPOSITION DU BAC
Placez vos bacs près de la rue la veille.



CONTENANTS RÉGLEMENTAIRES
L'utilisation de bacs roulants en bon état munis d'un couvercle sur deux roues est obligatoire pour toutes les collectes.
Il est interdit de peindre les bacs.

RÉSIDENCES SAISONNIÈRES

La collecte pour les résidences saisonnières (chalets) s'effectue entre le 1^{er} mai et le 31 octobre 2022.

Gestrio

Mieux gérer les matières résiduelles dans la MRC d'Arthabaska

Gestrio, un moteur de recherche pour trouver le bon point de dépôt pour chacune de vos matières

Gestrio.ca ou téléchargez l'application mobile



fossesarthabaska.ca


MATIÈRES RECYCLABLES

N'oubliez pas de rincer vos contenants 

Papier et carton

- Tout contenants ou imprimés propres
- Tetra Pak (contenants de lait, jus, etc.)

Plastiques

- Contenants pas ou peu souillés portant le symbole  numéroté de 1 à 5 et 7 (contenants de yaourt, crème, etc.)

Métaux

- Boîtes de conserve rincées avec couvercle inséré à l'intérieur
- Canettes d'aluminium
- Assiettes et papier d'aluminium non souillés
- Contenants de peinture vides, secs et sans couvercle

Verre

- Contenants, bouteilles et pots rincés

MATIÈRES COMPOSTABLES

Résidus de table

- Fruits, légumes et leurs pelures
- Coquilles d'oeufs, coques de noix et écales d'arachides
- Pains et pâtes alimentaires
- Viandes, volailles, poissons (cuits ou crus et leurs os)
- Produits laitiers
- Matières grasses
- Filtres et marc de café, sachets de thé et de tisane, infusion

Résidus de jardin

- Fleurs, plantes et mauvaises herbes
- Gazon, feuilles mortes, foin et chaume
- Petites branches (max. 1,5 pouces de diamètre), bran de scie et copeaux de bois incluant le cèdre

Autres

- Cheveux, poils et plumes
- Papier et carton (non cirés) souillés, boîtes de pizza, essuie-tout, assiettes de carton, etc.
- Déjections et litières d'animaux domestiques (sans sac)
- Mouchoirs de papier


ATTENTION

Si vous souhaitez utiliser un sac, seuls ceux en papier sont acceptés.



DÉCHETS

Un déchet est un résidu solide et non dangereux qui n'est pas accepté dans le bac de récupération ou de matières compostables et qui ne peut être acheminé à l'Écocentre.

- Styromousse et contenants portant le symbole 
- Couches
- Vaisselle cassée
- Caoutchouc et tuyaux d'arrosage
- Objets multi-matières (sac de chips, emballage de barre tendre, etc.)
- Cendres refroidies
- Etc.

ATTENTION



Ne jetez jamais vos seringues dans le bac de recyclage ou à la poubelle. Mettez-les plutôt dans un contenant prévu à cet effet et rapportez celui-ci à la pharmacie.



Retirez les circulaires du publisac avant de les mettre dans le bac de recyclage.

INCENDIE



Lorsque mélangés et comprimés dans un camion de collecte, certains produits peuvent déclencher des incendies. Veuillez en disposer convenablement : produits chimiques, résidus domestiques dangereux, cendres et mégots, etc.

Consultez votre moteur de recherche Gestrio.ca pour diriger vos matières vers le bon bac.